

Évaluation de mise en œuvre et thématiques  
transverses  
des programmes opérationnels  
FEDER/FSE Centre-Val de Loire,  
interrégional FEDER bassin de la Loire  
et du Programme de développement rural FEADER  
Centre-Val de Loire

2014-2020

**SYNTHESE**

31 janvier 2020

## Objectifs de l'évaluation

La Région Centre-Val de Loire est **autorité de gestion de trois programmes financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)** pour la période 2014-2020, suite au transfert de la gestion aux Régions par la loi MAPTAM :

- le programme opérationnel régional (POR) FEDER/FSE "Centre-Val de Loire" doté de 179.8 M€ de FEDER, de 63.6 M€ de FSE et de 16.4 M€ d'IEJ ;
- le PO interrégional (POI) FEDER "Loire", doté de 33 M€ ;
- le programme de développement rural (PDR) FEADER "Centre-Val de Loire", doté de près de 346 M€.

Les financements octroyés par l'Union européenne dans le cadre des FESI s'inscrivent dans la **stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**, et doivent permettre d'atteindre les objectifs de l'Union européenne pour 2020 tout en apportant des réponses à une pluralité de défis identifiés par le partenariat régional (domaine de l'innovation, de l'accès au numérique, du développement durable, de la formation professionnelle, gestion du risque inondation, tourisme de nature et culture etc.).

Après près de **4 ans de mise en œuvre**, la Région Centre-Val de Loire a souhaité disposer d'éléments d'information sur ses modalités de gestion et de mise en œuvre des programmes pour davantage optimiser la gestion et l'utilisation des fonds ainsi que des éléments de compréhension sur les conditions dans lesquelles les réalisations et les résultats sont ou seront obtenus. Il apparaît que la robustesse de la définition des modalités de mise en œuvre et le respect de celles-ci ont un fort impact sur les effets que produit un programme, la qualité de l'assistance technique impactant l'atteinte des objectifs thématiques du programme et des priorités transversales communautaires.

La présente évaluation a ainsi permis aux autorités des programmes de s'interroger en particulier sur les points suivants :

- **l'efficacité des modalités de gestion et de contrôle et le renforcement des capacités** de l'autorité de gestion comme des porteurs de projets ;
- des **thématiques transverses** telles que la gouvernance et la mobilisation du partenariat, les actions de publicité et de communication, les principes dits horizontaux (égalité, développement durable).

L'évaluation a tenu compte des spécificités des trois programmes :

- le PO FEDER/FSE, qui vise des types de bénéficiaires assez différents (avec donc des modalités d'animation, de sélection, de suivi etc. à adapter) et une organisation des axes qui varie ;
- le POI Bassin de la Loire, dont l'aire géographique dépasse le périmètre régional, posant la question d'une gouvernance multi-acteurs plus étendue qu'un programme régional et de l'adaptation des mesures de mise en œuvre à cette particularité ;
- le PDR, pour lequel a été particulièrement pris en compte le rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs ruraux.

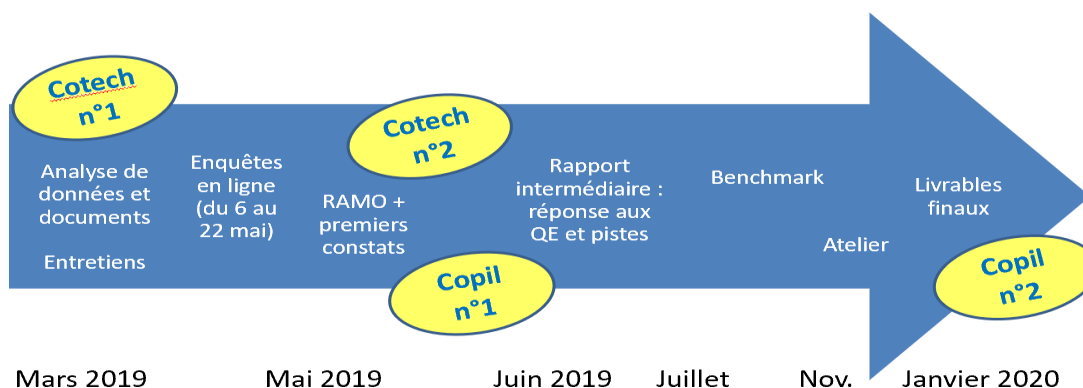
La prise en compte de ces spécificités n'a cependant pas occulté la logique interfonds que l'évaluation a également prise en compte, en particulier la coordination dans la mise en œuvre des programmes.

L'exercice évaluatif a eu pour objectif de permettre aux acteurs de la mise en œuvre et aux décideurs d'ajuster au besoin les programmes et de revoir certaines modalités de leur organisation pour *in fine* assurer l'efficacité et l'efficacités de la programmation **2014-2020**, mais aussi de mieux appréhender l'arrivée de la nouvelle programmation **post-2020**.

## Méthode de l'évaluation

La présente évaluation répond à une série de questions évaluatives qui ont été déterminées par l'autorité de gestion sur la mise en œuvre et diverses thématiques transverses. L'équipe d'évaluateurs a été encadrée par un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) tout au long de la mission.

Elle a été conduite selon les étapes suivantes :



Elle s'est basée sur les méthodes et outils recommandés par la Commission européenne. Tout en mobilisant les outils pertinents, il a été tenu compte des contraintes de faisabilité (disponibilité des données et des acteurs, calendrier...).

L'évaluation s'est basée sur une **analyse documentaire et de données**, permettant une prise de connaissance du contexte de la mise en œuvre des programmes, des modalités précises et outils mis en place par la Région pour leur gestion, et de leur degré d'avancement.

L'évaluation s'est également basée sur la mobilisation des parties prenantes aux trois programmes. Ainsi environ **400 acteurs** ont participé à l'évaluation, par différents moyens :

- 26 entretiens entre février et avril 2019 auprès d'acteurs de la Région, de l'Etat et de quelques partenaires
- 4 enquêtes en ligne, en avril-mai 2019, qui ont permis de recueillir l'avis évaluatif d'un grand nombre d'acteurs – agents en charge de la mise en œuvre des programmes, partenaires des programmes, bénéficiaires, usagers du Réseau Oxygène
- 4 ateliers participatifs, le 14 novembre 2019, qui ont permis de discuter les constats et préparer les recommandations sur différentes thématiques – communication, partenariat et animation de la gouvernance FEDER-FSE, accompagnement des porteurs FEDER, accompagnement des porteurs FEADER

**Trois benchmarks** ont permis d'ouvrir l'étude à l'expérience d'autres territoires (PO FEDER/FSE Bretagne, PO FEDER/FSE Pays de la Loire, POI Rhône-Saône).

L'évaluation a fait l'objet d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final, présentant des **recommandations** pour la période 2014-2020 (parfois déjà amorcées) ainsi que pour le post-2020. Par ailleurs, elle a été valorisée dans les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) des programmes.

Les recommandations ont été regroupées sous quatre aspects : conforter les mesures d'optimisation de la programmation et des paiements ; diversifier l'accompagnement des porteurs de projets ; renforcer l'écosystème des acteurs des programmes européens en Centre-Val de Loire ; communiquer plus sur les résultats des programmes.

## Principaux constats

### 1. Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes

- La gestion des FESI 2014-2020 s'est compliquée par rapport à la période précédente.
- Le bon taux d'avancement des programmes démontre l'efficacité de la Région.
- Des mesures ont été initiées en 2018 et 2019 pour réduire les délais de paiement et le stock de demandes de paiement et optimiser la programmation.
- Les ressources humaines sont en tension et des tâches multiples sont à venir (instruction des dossiers POI axe 1 inondations ; et POR, avec redéploiement de 50 M€ de FEDER ; montée en charge sur les contrôles/paiements ; préparation et lancement des prochains programmes).
- Les bénéficiaires ressentent une charge administrative importante, avec plus de difficultés pour les « petits » porteurs de projets ou ceux à multiples financeurs.

### 2. Publicité/communication

- La mise en œuvre de la stratégie de communication répond aux exigences réglementaires.
- Les bénéficiaires et partenaires sont satisfaits des informations obtenues.
- La Région organise chaque année le Joli mois de l'Europe avec de nombreuses manifestations.
- La Région réalise également des fiches projets exemplaires des différents programmes.
- Le maquetage des programmes et autres documents obligatoires est didactique.
- Le site internet est reconnu comme d'intérêt, mais pourrait être actualisé plus fréquemment.
- Plusieurs vidéos de projets sont réalisées et diffusées sur Youtube mais avec très peu de vues.
- Le recours aux réseaux sociaux pour diffuser les productions des programmes est insuffisant.
- L'organisation des tâches internes est à optimiser.

### 3. Partenariat/gouvernance

- Les partenaires sont satisfaits de leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et sont considérés comme pertinents.
- Certains d'entre eux, comme la Chambre d'Agriculture, sont cités par les bénéficiaires comme de bons relais d'information et d'aide au montage des projets, mais les partenaires pourraient être impliqués encore davantage.
- Il existe des consultations écrites des partenaires fréquentes et facilitatrices, mais qui atténuent la dynamique du partenariat. Les réunions des comités de suivi et de programmation pourraient être un peu plus dynamisées pour favoriser les échanges et l'implication du plus grand nombre de partenaires.
- Certains partenaires sont moins présents dans le suivi du POI du fait du très vaste périmètre territorial couvert et du fait de réorganisations territoriales (fusion de Régions, loi GEMAPI...)

### 4. Réseau Rural Régional

- La Région a créé le Réseau Oxygène comme la déclinaison régionale du réseau rural national (= réseau rural régional), mais pas seulement.
- Le Réseau Oxygène présente une approche innovante du développement rural mais qui ne profite pas pleinement au PDR.
- Les actions menées par le Réseau Oxygène à destination des GAL semblent pouvoir contribuer à la mise en œuvre de la mesure LEADER mais sont pourtant jugées peu efficaces par leurs destinataires (animateurs et gestionnaires GAL).
- Le Réseau Oxygène remplit partiellement les missions du RRN même s'il n'est pas conçu en ce sens.

## Principales recommandations

### 1. Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes

Conforter les mesures d'optimisation de la programmation et des paiements :

- Utilisation des différentes options de coûts simplifiés (OCS)
- Limitation du nombre de cofinancements des projets
- Arbitrage stratégique sur le financement des petits projets
- Recours aux appels à projets dans les axes réabondés du POR, dans lesquels les futurs projets sont dans la mesure du possible « bordés » (OCS, exclusion de certaines dépenses, limitation des cofinancements, seuil minimal)
- Echantillonnage des justificatifs de dépenses lors des contrôles
- Identification d'un volume de dossiers dont les contrôles seront externalisés
- Renforcement des ressources humaines de l'autorité de gestion de 3 à 6 ETP
- Ciblage de formations « métier » et thématiques pour les agents de l'autorité de gestion
- Evolution du portail informatique, du système d'information (cf. expérience d'autres Régions)

Diversifier l'accompagnement des porteurs de projets :

- Animation ciblée et accompagnement renforcé sur les axes moins avancés, les axes du POR réabondés, les porteurs moins expérimentés, les partenaires en tant que multiplicateurs et accompagnateurs des porteurs de projet
- Mise en place d'outils d'aide aux porteurs de projets, tutoriels/MOOC ; check-lists ; guide du bénéficiaire PDR ; leur permettant d'anticiper le calendrier, les obligations réglementaires etc.

### 2. Publicité/communication

Communiquer plus sur les résultats des programmes :

- Utilisation accrue des nouveaux médias (réseaux sociaux...)
- Optimisation du site internet des programmes qui est considéré comme le vecteur d'information le plus utile mais qui fonctionne aujourd'hui exclusivement en mode top down
- Mise à jour de la stratégie de communication pour à la fois bien communiquer sur les résultats finaux des programmes actuels et bien préparer le lancement de la prochaine période
- Fluidification en interne et en externe de la communication sur les FESI

### 3. Partenariat/gouvernance

Renforcer l'écosystème des acteurs des programmes européens en Centre-Val de Loire :

- Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par des relais d'information, en les outillant par exemple avec un guide spécifique
- Dynamisation des comités des programmes et association renforcée des partenaires (comités de suivi et de programmation) par différents moyens
- Optimisation de la participation des partenaires institutionnels à la préparation de la prochaine période de programmation
- Utilisation renforcée des TIC pour assurer un mix entre présentiel, procédures écrites et outils en ligne
- Composition des comités à revoir en fonction des nouvelles priorités 2021-2027

### 4. Réseau Rural Régional

Mieux valoriser le PDR dans les activités du réseau Oxygène.